

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 29 avril 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

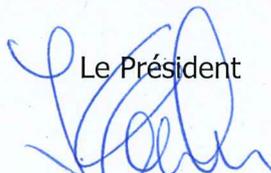
Vu le préavis N° 78-2020 de la Municipalité du 23 novembre 2020,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard relatif à la possibilité de mettre en œuvre une interdiction du plastique à usage unique.

ACCEPTE les charges brutes supplémentaires de CHF 50'000.- TTC et les revenus bruts supplémentaires de CHF 15'000.- TTC, pour un montant total net de CHF 35'000.- TTC au budget 2021 et seront imputés dans les différents comptes des sections 1044, 1300, 1302 et 3630.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2022 et suivants les charges et revenus inhérents au présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2021


Le Président
Jonas Kocher




La Secrétaire
Yvette Charlet